

RAPPORT N°14 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA GARE DE L'UTOPIE À VERTOLAYE

Vu la délibération du Conseil communautaire n°7 du 9 mars 2023 approuvant l'AP/CP de la Gare de l'utopie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°9 du 8 février 2024 modifiant le plan de financement prévisionnel des travaux de la Gare de l'utopie,

Monsieur le Vice-président explique que la Sous-Préfète d'Ambert en accord avec la Communauté de communes, a souhaité privilégier un soutien fort au projet du siège et, faute de crédits, n'a donc pas pu attribuer de DETR pour les travaux de la GU.

Dès lors, il propose de substituer à ces crédits un financement au titre du Contrat Territorial de Développement Durable ; le plan de financement est alors le suivant :

Natures des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Contributeurs	Montant
Travaux	485 100,00	582 120,00	CD63 - CTDD (a solliciter via avenant)	68 960,00
<i>dont rénovation énergétique</i>	174 000,00		ETAT- Fonds vert (attribué)	65 849,00
<i>dont réaménagement hors options</i>	258 000,00		CD63 - aide aux bibliothèques (attribué)	30 000,00
<i>dont option gradins rétractables</i>	37 000,00		ETAT - DRAC DGD (attribué)	109 220 €
<i>dont option cave</i>	7 000,00		Autofinancement ALF	269 998,22
<i>dont aléas de chantier</i>	9 100,00			
Maîtrise d'œuvre	48 400,00	58 080,00		
Etudes et frais annexes	10 527,22	12 632,66		
<i>Contrôle technique</i>	4 600,00			
<i>Etude de sol</i>	1 500,00			
<i>SPS</i>	3 280,00			
<i>divers (diag amiante...)</i>	1 147,22			
TOTAL	544 027,22	652 832,66	TOTAL	544 027,22

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de solliciter les partenaires financiers tel que présenté dans le plan de financement ci-dessus ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.